

## Organisation de la sécurité sanitaire des produits cosmétiques et de tatouage : état des lieux et évolutions souhaitables

**Dr Pierre ABALLEA et Anne BURSTIN (IGAS), avec Charles HOFFMANN-MARTINOT, stagiaire,  
interne en pharmacie - François WERNER (IGF)**

En 2018, un audit par l'IGAS de l'[Agence nationale de sécurité des médicaments \(ANSM\)](#) a souligné le désinvestissement de l'activité de cosmétovigilance et ravivé les interrogations sur l'organisation de la sécurité des cosmétiques, assimilés à des produits de santé, mais n'obéissant pas aux procédures d'évaluation bénéfice/risque de ces produits, sans pour autant s'inscrire dans le cadre général d'évaluation des risques chimiques. Les ministres concernés ont saisi l'IGAS et l'IGF d'une mission d'optimisation de cette organisation, en l'étendant aux produits de tatouage.

### Des risques sanitaires et des incertitudes scientifiques

Le désengagement de l'ANSM fragilise tant la surveillance du marché que l'implication de la France dans les processus européens d'expertise, essentiels pour l'évaluation des substances chimiques utilisées. Ce retrait est imparfaitement compensé par l'investissement de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et de la direction générale des douanes (DGDDI).

Les risques sanitaires et les incertitudes scientifiques sont pourtant réels pour ces produits, auxquels la population est exposée de façon massive, quotidiennement pour les cosmétiques, et de façon croissante pour les tatouages.

La réglementation européenne fait reposer la sécurité de ces produits chimiques en premier lieu sur les opérateurs économiques. Or les constats des autorités françaises font apparaître des anomalies pouvant mettre en jeu la sécurité des consommateurs, et des pratiques perfectibles de fabrication et d'évaluation du risque. Certaines substances –nanoparticules, perturbateurs endocriniens, par exemple- soulèvent en outre des questions délicates d'évaluation des risques.

### Une organisation française à renforcer

Au regard de ces constats, l'organisation française doit être renforcée de façon à garantir la bonne surveillance du marché et à contribuer par son expertise à l'évolution du cadre européen.

Deux grandes options sont envisageables : le réinvestissement de l'ANSM, mobilisant ses moyens de surveillance et d'expertise ; ou la montée en puissance de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), qui est la plus à même d'intégrer l'ensemble des dimensions sanitaires et environnementales de l'expertise de ces risques.

Ces options doivent être articulées avec une amplification de l'investissement de la DGCCRF et des Douanes, confortée par un premier niveau de certification externe. Tous les scénarios supposent un financement additionnel autour de 4 M€ des agences françaises et de la recherche publique.